

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/9445cf52-0dcc-4cc7-a65c-5c6aac940e08>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/9445cf52-0dcc-4cc7-a65c-5c6aac940e08> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur jusqu'au 31/12/2020 (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Ferrari \(Ferrari\), Sébastien](#)

Date de soutenance : 10-12-2011

Directeur(s) de thèse : [Gaudemet Yves](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [Ecole doctorale Georges Vedel Droit public interne, science administrative et science politique \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit public

Classification : Droit

Mots-clés libres : Droit transitoire, Entrée en vigueur, (Non-) rétroactivité, Effet immédiat, Modulation des effets dans le temps de la décision de justice, Contrôle de constitutionnalité et de conventionnalité des lois, Office du juge administratif, Sécurité juridique, France

Mots-clés :

- Rétroactivité des jugements - France
- Rétroactivité des lois - France
- Droit public - France
- Tribunaux administratifs - France

Résumé : Phénomène répandu, mais mal connu, la rétroactivité consiste à retraiter au présent les effets de droit produits dans le passé. Alors même qu'elle porte atteinte aux situations antérieurement constituées, la rétroactivité connaît des applications nombreuses et disparates en droit public. L'utilisation qu'en font le législateur, l'autorité administrative et le juge obéit à une logique propre à chacun d'eux. Cette disparité se traduit à la fois dans les mécanismes mis en oeuvre et dans les contraintes qui pèsent respectivement sur les acteurs de la rétroactivité. Le polymorphisme du phénomène n'empêche pas de réaliser une théorie générale de la rétroactivité. La notion de rétroactivité, ainsi que la fonction qu'elle est appelée à remplir au sein de l'ordre juridique, présentent une cohérence suffisante pour faire l'objet d'une analyse unitaire. D'abord, la rétroactivité se définit comme l'opération par laquelle l'entrée en vigueur de la norme juridique est anticipée dans le temps. L'action dans le temps des normes juridiques étant fonction de leur structure logique, cette dernière est également un élément constitutif de la notion de rétroactivité. Ensuite, la rétroactivité offre un cadre normatif au sein duquel les effets de droit produits dans le passé vont être retraités en vue d'obtenir un résultat déterminé. La rétroactivité permet à l'autorité publique de réaliser plusieurs opérations normatives sur le passé de l'ordonnement juridique au cours d'une période déterminée, dite « période intermédiaire ». Ainsi comprise, la rétroactivité assure une triple fonction d'unification, de correction et de stabilisation des effets survenus au cours de cette période intermédiaire.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2011PA020065
Type de ressource : Thèse
